



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2007

L'an deux mille sept, le huit mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par son Président Monsieur François Gros, en date du 28 février 2007, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : **François GROS.**

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Arlette Trambly, Michel Bernard, Jean-Louis Diservi, Gilles Gauthier,
CORBEIL-ESSONNES : Bernadette Lesage, Serge Dantu, Serge Dassault (arrivé après le point 1.6),
Jean-Michel Fritz, Patrice Vernet.

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michelle Jehanno, Anne-Marie Lanza, Michelle Foucher, Jean-Marc Devôge, Jean-Pierre Marcelin, Michel Pilot.

SOISY-SUR-SEINE : Evelyne Compte, Marie-Pascale Lefort, Stéphane Faure, Robert Mignot, Jean-Paul Pierson, Yves Robineau, Patrick Sivert.

ETIOLLES : Alyat Frantz, Philippe Brun, Daniel Fontaine, Alain Froelich, André Postic.

Pouvoirs :

Madame Cécile Maguer donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Marcelin,
Madame Colette Martin donne pouvoir à Madame Arlette Trambly,
Monsieur Jean-François Aymard donne pouvoir à Monsieur Serge Dassault,
Monsieur Jacques Beaudet donne pouvoir à Monsieur François Gros,
Monsieur André Courois donne pouvoir à Monsieur Michel Bernard,
Monsieur Serge Dassault donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Fritz (points 1.1 à 1.6),
Monsieur Jacques Merret donne pouvoir à Madame Alyat Frantz.

Absents :

Madame Danièle Desrues,
Messieurs Jean-François Bayle, Yves Jouiteau.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte à 20h00 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président François Gros, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Anne-Marie LANZA, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président François Gros indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, l'Assemblée est invitée par le Président François Gros à délibérer.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 27 février 2007.

Monsieur Jean-Michel FRITZ fait observer qu'il avait donné pouvoir à serge Dassault lors de la dernière séance, le procès-verbal sera rectifié en ce sens.

Adopté à l'unanimité

1.2 Attribution de compensation négative de la commune d'Etiolles pour 2006.

Adopté à l'unanimité

1.3 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2006.

Le conseil communautaire délibère après la sortie de la salle du Président François GROS.

Adopté à l'unanimité

1.4 Affectation du résultat 2006.

Retour du Président François GROS.

Adopté à l'unanimité

1.5 Méthode d'amortissement des immobilisations.

Adopté à l'unanimité

1.6 Vote du taux d'imposition de la taxe professionnelle unique 2007.

Adopté à l'unanimité

1.7 Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) 2007.

Ces autorisations de programmes sont issues du protocole du 10 novembre 2006, tout dépassement de l'enveloppe est proscrit. Toute demande supplémentaire d'origine municipale sera appelée à être financée par la voie d'un fonds de concours.

Monsieur Alain FROELICH fait part de ses réserves car il existe un risque de sanctionner un projet suite à un dérapage du coût. Monsieur Michel PILOT précise que si l'enveloppe est déterminée correctement, cela ne saurait arriver.

Monsieur Michel BERNARD propose une nouvelle rédaction de la formule litigieuse.

Adopté à la majorité avec une voix contre de Monsieur Froelich.

1.8 Fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux restent identiques à ceux de l'année 2006. Monsieur Serge DANTU rappelle que la ville de Corbeil-Essonnes est l'une des rares communes à équilibrer le service de collecte et d'enlèvement d'ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

1.9 Dotation de solidarité 2007.

Adopté à l'unanimité

1.10 Attribution de compensation de la taxe professionnelle 2007.

Adopté à l'unanimité

1.11 Budget primitif 2007.

Monsieur le Sénateur-Maire de Corbeil-Essonnes, Serge Dassault rappelle qu'un bon budget c'est un budget où la contention des dépenses se conjugue avec une augmentation des recettes, et insiste sur le besoin de faire des économies.

Adopté à l'unanimité avec une abstention de Monsieur Robert Mignot.

1.12 Attribution d'un fonds de concours de fonctionnement au profit de la commune de Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité

1.13 Recrutement de saisonniers pour le stade nautique.

Adopté à l'unanimité

1.14 Mise à jour du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Suite à une question sur les horaires, le Président François GROS précise que désormais les bureaux auront lieu à 20 heures et les Conseils Communautaires à 20 h 30.


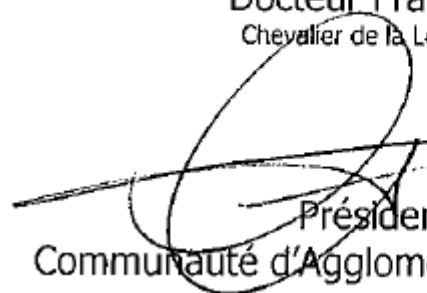
L'ordre du jour épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 13 mars 2007.

Docteur François GROS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,

Docteur François GROS
Chevalier de la Légion d'Honneur



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne,